

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.106

L'An deux Mille Douze, le 29 juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECO, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. BESSON représenté par M. GIRAUD
M. COASSIN représenté par M. LABIA
M. MEGLIO représenté par M. SIMONNET
M. PAVON représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – Mme DUMAS - M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES DE POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des actions liées au label Ville d'Art et d'Histoire, la ville de Royan a recruté une animatrice du patrimoine et de l'architecture, depuis le 8 juillet 2011, chargée de mettre en application la convention Ville d'Art et d'Histoire.

Afin d'aider la commune dans cette démarche sur l'année 2012, il est proposé de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes pour l'attribution d'une subvention, d'un montant de 44 000 € (quarante quatre mille euros) se décomposant comme suit :

- 18 000 € : poste animateur de l'architecture et du patrimoine
- 26 000 € : actions de développement culturel

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes une subvention dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 juillet 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD